



Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 26 janvier 2026

Délibération : N° 2026-07

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mille vingt six le 26 janvier à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, le Maire

Date de convocation du Conseil : 16 janvier 2026

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Grégory RONDIER, Marie-Madeleine PRUSSE, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT, Patrice POULAIN

Absent(s) :

Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, David BOUTILLIER, Yannick GUEUDET, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN, Sandrine HAVY

Secrétaire de séance :

Patrice POULAIN

Projet de verger conservatoire

DÉLIBÉRATION

Lors de la séance du Conseil Municipal réuni le 22 septembre 2025, l'AAAT et le centre régional de ressources génétiques ont évoqué le projet de verger conservatoire sur la commune et les objectifs poursuivis d'un tel projet. La vocation d'un verger conservatoire est notamment la conservation du patrimoine régional domestique.

La mise en place de ce verger conservatoire répond à de nombreux objectifs :

- garantir la pérennité des variétés en dupliquant la collection rassemblée à Villeneuve d'Ascq et à Le Quesnoy;
- mettre en place une véritable vitrine fruitière présentant la grande diversité fruitière et la spécificité des variétés thiérachiennes et faire la promotion du cidre de Thiérache (visites avec professionnels, touristes...)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20260126-2026-07-DE

Page 1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/01/2026

- expérimenter de nouvelles variétés cidricoles adaptées au dérèglement climatique (une petite partie du verger conservatoire sera dédiée à l'expérimentation de nouvelles variétés tolérantes aux maladies).
- alimenter l'opération de plantation régionale (« Plantons le décor », pilotée par Enrx) par des notations qui permettent de mettre en lumière l'intérêt agronomique des variétés locales dans le cadre de plantations hautes-tiges extensives.

Le projet pourrait être implanté sur les parcelles cadastrées section AT n°89 et 113, d'une superficie totale de 18 879 m², situées à proximité immédiate de l'hippodrome.

151 arbres pourraient y être plantés après avoir été greffés par des pépiniéristes respectant la charte des vergers conservatoires. Le montant de l'acquisition des arbres est de 7 361,52 € TTC. A ce montant, devront être ajoutés des tuteurs, des liens et protège lapins, des protections contre les animaux d'élevage et une clôture type Ursus. Le coût du projet total est estimé à 40 000 € TTC et pourrait être subventionné par la Région Hauts-de-France au titre du dispositif « biodiversité et ruralité » et la Fondation du Patrimoine. En outre, une demande de mécénat est en cours via les espaces naturels régionaux.

Pour assurer l'entretien de la parcelle, il a été convenu de mettre en place un mode de gestion de l'herbe par pâturage ovin.

M. Jérôme LEROUX, agriculteur exploitant, s'engage à faire pâturer des ovins et à respecter l'intégrité des arbres, de leur protection et des aménagements présents dans le verger.

DÉCISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE le projet de verger conservatoire sur les parcelles communales cadastrées section AT n° 89 et n° 113 ;

AUTORISE le Maire à signer la convention pour le suivi et la valorisation du « verger conservatoire de pommiers de l'Avesnois-Thiérache » entre la commune, les espaces naturels régionaux au titre du Centre régional de ressources génétiques, l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache et l'agriculteur exploitant, pour une durée de six ans, renouvelable tacitement ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits aux budgets des exercices concernés ;

AUTORISE le Maire à solliciter les demandes de subventions et tout document y afférant.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits

.Lecture faite, les membres ont signé au registre.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 26 janvier 2026

Le Maire,
Johann WERY

Le Secrétaire de séance,
Patrice POULAIN

